

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER**  
**COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MARS 2024**

Le douze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le six mars deux mille vingt-quatre.  
Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le six mars deux mille vingt-quatre.

Etaient présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Philippe Guillaume, Mélanie Heilmer, Ludovic Front, David Poulin, Mathieu Dhaine, Olivier Rimbart, Luc Hispart, Laurette Ligier et Thomas Grosjean.

Myriam Puissant est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote des délibérations 01 à 03.

Géraldine Vincenot a été élue secrétaire.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

**N° 240312-01 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE CIDRERIE DE BRAUCOURT – APPROBATION DE L'ENVELOPPE DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Commune d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière va lancer la réhabilitation de l'ancienne cidrerie de Braucourt, située sur la Place du village, afin de devenir la future Mairie de Braucourt, palliant ainsi au problème de l'accessibilité.

Monsieur le Maire a rappelé la mission d'études fixée à 3 160€ HT.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l'avant-projet avec estimation réalisé selon le détail suivant :

VRD	21 950 euros
Démolition/Gros œuvre	68 350 euros
Charpente/couverture/bardage	65 760 euros
Menuiseries ext/int	47 310 euros
Plâtrerie/isolation	15 840 euros
Carrelage/Faïence	11 100 euros
Peinture	7 190 euros
Electricité/chauffage/ventilation	18 200 euros
Plomberie/Sanitaire	3 700 euros
Sous-total HT :	259 400 euros
Honoraires HT :	36 378 euros
Raccordements divers réseaux :	8 000 euros
Mission études :	3 160 euros

**TOTAL GENERAL HT**

**306 938.00 euros HT**

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire à l'étude estimée à 306 938 euros HT ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs intervenant dans diverses parties de l'estimation.

## **N° 240312-02 : MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES - CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE / PERISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**

Les collectivités suivantes ont des besoins communs relatifs à la confection de repas pour la restauration scolaire, périscolaire, les crèches, le portage de repas à domicile et les résidences :

- La commune de SAINT-DIZIER ;
- La commune d'HUMBECOURT ;
- La commune de BETTANCOURT-LA-FERREE ;
- La commune de CHAMOUILLEY ;
- La commune d'ECLARON ;
- La commune de VILLIERS EN LIEU ;
- La commune de CHEVILLON ;
- La commune de LOUVEMON ;
- Les communes de CHEMINON, MAURUPT-LE-MONTOIS et TROIS FONTAINES L'ABBAYE

dans le cadre du RPID ;

- Le CCAS de la Ville de Saint-Dizier ;
- La Communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

Il apparaît opportun de mutualiser de nouveau les besoins de ces collectivités et de lancer une procédure de mise en concurrence commune.

Outre la simplification administrative, le lancement d'une unique procédure permet de susciter davantage la concurrence, de gagner en efficacité et de réaliser des gains achats.

La convention, annexée à la délibération, permet de constituer ce groupement et d'organiser les relations entre les membres. La commune de Saint-Dizier se propose d'en être le coordonnateur. Elle assumera la passation de la procédure.

Le marché sera passé selon la procédure adaptée ou formalisée en accord-cadre ou marché selon la procédure la plus opportune. Plusieurs lots seront passés selon la typologie des usagers et les membres du groupement seront intégrés aux lots relevant de leur besoin et compétence.

Préalablement à cette démarche, l'assemblée délibérante doit se prononcer favorablement sur la création de ce groupement.

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l'unanimité, a décidé de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code des marchés publics, en vue de la passation et de l'exécution du marché ; d'agréer la commune de Saint-Dizier en tant que coordonnateur du groupement ; d'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer la convention constitutive du groupement de commandes à venir.

## **N° 240312-03 : TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Les salles des fêtes de la commune, principalement la salle des fêtes d'Eclaron, sont régulièrement louées par des associations des communes voisines pour y organiser des événements privés ou publics.

Monsieur le Maire a proposé d'appliquer une tarification Eclaronnaise ou une gratuité quand l'intérêt de la manifestation est général et qu'elle est ouverte au public.

Après débat, le conseil municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, à l'unanimité, a autorisé l'application d'un tarif préférentiel lors de l'organisation d'événements ayant un intérêt pour les habitants ou en lien avec le village.

**N° 240312-04 : SENTIER NATURE, SPORTIF ET PATRIMONIAL « LES BOUCLES ECLARONNAISES » : PARTIE SPORTIVE – CHOIX DU MAITRE D’ŒUVRE - APPROBATION DU PROJET DEFINITIF POUR PRESENTATION AUX PARTENAIRES FINANCIERS**

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil sur l’avancée du projet.

Il a proposé d’adopter le nom « Les boucles Eclaronnaises à 2 pas du Lac : sentier nature, sportif et patrimonial » ainsi que le logo :



Afin de transmettre les demandes de subventions aux différents co-financeurs, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l’avant-projet avec estimation réalisé par un paysagiste concepteur spécialisé dans ce domaine.

Il a présenté les principaux postes :

1-Généralités	2 500,00 euros HT
2.1-Aire de pique-nique et sportive (A)	34 413.60 euros HT
2.2-Espace sportif rue des Promenades ( E )	36 253.50 euros HT
2.3-Partie Pumptrack et stationnements (H)	90 000.00 euros HT
2.4-Espace sportif sénior (J)	25 857.90 euros HT
2.5-Espace sportif de Sainte-Livière	16 762.40 euros HT
<b>Sous/total HT</b>	<b>205 787.40 euros HT</b>

Maîtrise d’œuvre honoraires 6% HT : 12 347.24 euros HT

**TOTAL HT : 218 134.64 euros HT**

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l’unanimité, a approuvé le projet réalisé par Pierre Cugnart, ingénieur et paysagiste concepteur et choisi de le retenir pour la mission de maîtrise d’œuvre pour l’ensemble du projet « sentier nature » ; a validé l’enveloppe nécessaire aux travaux et maîtrise d’œuvre estimée à **218 134.64 euros HT** ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l’ensemble des financeurs intervenant dans diverses parties de l’estimation.

**N° 240312-05 : SENTIER NATURE, SPORTIF ET PATRIMONIAL « LES BOUCLES ECLARONNAISES » : PARTIE TOURISTIQUE ET BIODIVERSITE – APPROBATION DU PROJET DEFINITIF POUR PRESENTATION AUX PARTENAIRES FINANCIERS**

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil sur l’avancée du projet.

Afin de transmettre les demandes de subventions aux différents co-financeurs, Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de valider l’avant-projet avec estimation réalisé par un paysagiste concepteur spécialisé dans ce domaine.

Il a présenté les principaux postes :

1-Généralités	2 500,00 euros HT
2-Signalisations	102 127.22 euros HT
3-Travaux préparatoires et terrassements	53 933.13 euros HT
4-Bordures et revêtements	69 993.86 euros HT
5-Clôtures et mobiliers	106 504.29 euros HT
6-Plantations	41 765.05 euros HT
<b>Sous/total HT</b>	<b>376 823.55 euros HT</b>

Maîtrise d'œuvre honoraires 6% HT : 22 609.40 euros HT

**TOTAL HT : 399 432.95 euros HT**

Après débat, le Conseil Municipal de la commune d'ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, à l'unanimité, a validé l'enveloppe nécessaire aux travaux et maîtrise d'œuvre estimée à **399 432.95 euros HT** ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs intervenant dans diverses parties de l'estimation.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Tri sélectif : des containers pour les déchets papier seront installés dans les 3 villages suite à l'annonce de la suppression du ramassage des sacs bleus en juillet 2025.

La distribution des sacs bleus et jaunes, actuellement en libre-service dans le hall de la Mairie, va désormais s'effectuer au secrétariat de Mairie pendant les jours d'ouvertures :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi : 14h à 17h30.

Un recensement pour une future commande groupée de composteurs va être lancé, avec un prix fixé à 30€ pour un composteur 400L et 40€ pour un composteur 600L.

Un boitage sera fait en même temps que la distribution du programme des animations estivales.

ZAENR : zone d'accélération des énergies renouvelables (Enr) un courrier de la Direction Départementale des Territoires a été adressé aux communes afin d'expliquer la démarche pour qu'une zone soit classée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

« A toute vapeur » : l'association demande une salle mise à disposition gratuitement par la commune pour y exposer diverses maquettes à destination des administrés mais aussi des enfants de l'école. Un accord de principe est donné, la date reste à définir début 2025.

Vente groupée de pellets : les instructions ont été publiées dans la gazette. Mme Vincenot centralise les informations.

« J'aime la nature propre » : à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition, en partenariat avec les fédérations de chasse, une opération de nettoyage est programmée sur le village ce samedi 16/03/2024 à 9h Place Pelletier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 20.*